

## Séance publique du 18 avril 2005

### Délibération n° 2005-2630

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Euromed capital forum - Organisation d'un forum international du capital risque**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte général*

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise, mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

La communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe, depuis plusieurs années, une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Sous l'impulsion de la Communauté urbaine, l'ensemble des acteurs se sont rassemblés sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet, aujourd'hui, de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'agglomération lyonnaise compte plus de 8 600 créations d'établissements en 2003 avec une augmentation de ces créations de plus de 15 %, pour 10 % en moyenne dans la région Rhône-Alpes et en France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

#### *Lyon ville de l'entrepreneuriat : organisation et principaux axes d'actions*

Lyon ville de l'entrepreneuriat s'est doté d'un système de gouvernance qui a pour vocation d'assurer le suivi du dispositif existant et également d'initier et de piloter de nouvelles actions.

#### *Le comité d'orientation stratégique*

Il s'agira du directoire de Grand Lyon l'esprit d'entreprise, (directeurs des cinq structures constitutives de GLEE : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône, Medef Lyon-Rhône, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et Communauté urbaine) ce qui permet de faire la liaison avec les principales orientations politiques de l'agglomération en matière de création d'entreprise.

Deux réunions par an (début et fin d'année) : examen et validation du bilan de l'année et des axes de travail proposés par le comité de coordination.

Le comité de coordination Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE) :

- un président,
- des membres (techniciens) :

- . la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- . la chambre de métiers du Rhône,
- . la communauté urbaine de Lyon,
- . les experts,
- . un représentant d'un club d'entrepreneurs *ad hoc* ;

- réunion une fois tous les deux mois :

- . sur la base d'un programme de travail formalisé par la Communauté urbaine,
- . le calendrier des événements,
- . le plan d'action (élaboration des principales thématiques de travail),
- . l'examen de l'avancement des projets sur les différents champs (innovation, territorial et communication),
- . l'examen et la discussion d'une thématique particulière.

#### *Le club d'entrepreneurs*

Objectif de ce club : avoir une vision extérieure des attentes des entrepreneurs, un œil critique sur le dispositif et formuler des préconisations sur des thématiques particulières qui puissent servir de base de réflexion pour l'avancement de LVE.

Les actions supervisées par ce système de gouvernance sont déclinées systématiquement sous forme de projet dont un des membres de LVE est pilote.

Ces projets peuvent être classés suivant trois grandes catégories :

- la création d'entreprises innovantes,
- l'approche territoriale de la création d'entreprise ou la gestion du flux de projets de créations dites classiques,
- la communication : Ce volet intègre toutes les composantes de communication, grand public ou ciblées qui visent à développer la diffusion et la lisibilité de l'offre de service LVE aux entrepreneurs. Il est transversal aux deux premières catégories.

#### *La création d'entreprise innovante : la problématique spécifique du financement en fonds propre*

Le dispositif LVE assure l'accompagnement des porteurs de projets innovants à tous les stades de développement : de l'idée (Vouloir entreprendre) à l'accompagnement post-crédation (Novacite) en passant par l'aide à la formalisation (centre des entrepreneurs -EM Lyon) et l'accompagnement ante-crédation (CrealyS).

La Communauté urbaine aide au développement de ces structures et intervient également en matière de ressources immobilières avec la mise à disposition de plus de 10 000 mètres carrés d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes (pépinières Laënnec, Fleming, Tony Garnier, Chateaubriand, Einstein).

En matière de financement, la Communauté urbaine et les membres du dispositif LVE interviennent à différents niveaux :

- la mise en relation des porteurs de projet avec les investisseurs unipersonnels *via* l'association Lyon Angels, ou avec des fonds de capital risque *via* Capital Link,
- le soutien à Rhône-Alpes Entreprendre qui délivre des prêts d'honneur à hauteur de 30 k€,
- le lien direct des structures d'accompagnement avec les fonds régionaux amorçage Rhône-Alpes et Rhône-Alpes création,
- les partenariats avec les structures Oseo BDPME et Oseo Anvar qui mettent à dispositions les outils de financements spécifiques dont elles disposent (subventions, garantie bancaire, ...).

La compétition pour attirer les projets à potentiel se déroule à l'échelle européenne. La plupart des grands investisseurs en fonds propre ont des structures qui prospectent les projets à cette même échelle.

Le volet financier est critique pour les entreprises innovantes, notamment sur des filières spécifiques comme les sciences du vivant, dont les jeunes entreprises ont des besoins de financement importants. De ce fait, le positionnement de l'agglomération lyonnaise comme une place financière forte en matière de financement en fonds propres est un facteur extrêmement important d'attractivité.

D'où l'opportunité pour l'agglomération lyonnaise d'accueillir un événement d'envergure qui rassemble les plus grands investisseurs du sud de l'Europe et permette de valoriser, à leurs yeux, le dispositif local de soutien à la création d'entreprise innovante. La tenue d'un tel événement doit contribuer à véhiculer au niveau européen l'image de Lyon étant comme une métropole innovante où les projets trouvent l'ensemble des ressources nécessaires à leur développement.

Cette action s'inscrit pleinement dans la catégorie communication, dédiée aux entreprises innovantes et à potentiel de croissance.

#### *Le projet Euromed capital forum*

Il s'agit d'organiser à Lyon un forum européen du capital investissement rassemblant les acteurs de la zone euro-méditerranéenne du capital investissement.

Ce forum est porté par l'association Euromed capital forum (loi 1901) dont l'objet est de promouvoir les échanges d'informations entre :

- les différents acteurs et partenaires du capital investissement euro-méditerranéen,
- les investisseurs,
- les organisations intéressées et concernées par l'activité du capital risque.

Ce forum doit permettre de :

- rassembler et rapprocher les principaux acteurs du capital investissement des pays bordant la Méditerranée,
- développer une plate-forme d'échange et de réflexion conduisant à la mise en œuvre de nouvelles actions.

La société Sigefi, qui exerce une activité de gestionnaire de fonds multi-sectoriels en capital risque et capital-développement et dont la sphère d'action est l'Europe, est à l'initiative de la création de ce forum. La visibilité de Sigefi parmi les principaux acteurs européens du capital investissement et l'implication personnelle de son président pour la promotion du forum sont deux garanties de sa bonne tenue et la participation massive des principaux acteurs du capital risque du pourtour méditerranéen.

*Les principaux sujets qui pourront être explorés lors de ce forum sont :*

- les perspectives d'évolution des métiers du capital investissement,
- le rôle des capitaux publics dans le financement des entreprises privées dans la zone Euromed,
- comment diffuser la dynamique du private equity du Nord vers le Sud ?
- quelle rentabilité peut attendre l'investisseur en capital investissement dans la zone Euromed ?
- les facteurs nécessaires au succès du capital investissement,
- la création d'entreprise et venture capital,
- la transmission d'entreprise et son financement.

*A ce jour l'organisation à Lyon du forum a reçu le soutien des organisations suivantes :*

- l'association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly),
- l'association française des investisseurs en capital (Afic),
- l'association italienne des investisseurs en capital (Aifi),
- le réseau euroméditerranéen des agences de promotion des investissements (Anima),
- l'association portugaise de capital risque (APCR),
- l'Apicil,
- l'association espagnole des entreprises de capital risque (Ascri),
- la banque marocaine de commerce extérieur (BMCE Capital),
- la caisse d'épargne Rhône-Alpes,
- la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- le club Siparex,
- l'Esprito Santo investment,

- l'European venture capital association (Evca),
- le Medef international,
- Siparex croissance,
- Sigefi,
- l'association professionnelle des sociétés d'investissement en capital risque de Tunisie (Sicar),
- Tuninvest.

*Les quelques éléments-clés*

- dates : les 26 et 27 mai 2005,
- lieu : palais des congrès de Lyon,
- 50 intervenants (investisseurs, praticiens, entrepreneurs, pouvoirs publics),
- 300 acteurs du capital investissement de la zone Euromed,
- 14 sessions de travail.

La Communauté urbaine, pour la promotion de Lyon ville de l'entrepreneuriat, aura une visibilité spécifique durant le forum à travers : une intervention durant le forum, un parrainage d'un déjeuner-cocktail, un accès au fichier des participants, une diffusion de brochures sur LVE, une page de publicité et une promotion sur le lieu du forum.

Il pourra également être organisé un atelier spécifique sur les dispositifs, support développé au sein de l'agglomération lyonnaise.

Les principaux critères d'évaluation retenus pour évaluer la réussite de ce forum, pour la communauté urbaine de Lyon, sont de deux ordres :

- la visibilité internationale du forum :

- . le nombre de participants,
- . le nombre de nationalités représentées,
- . le nombre d'articles dans la presse internationale,
- . le nombre d'articles dans la presse nationale,
- . la diffusion des conclusions aux niveaux national et international.

- la visibilité de Lyon ville de l'entrepreneuriat à travers ce forum et la pertinence de sa participation :

- . le nombre de contacts pérennes établis,
- . le nombre de participants aux événements fléchés LVE,
- . le recueil des intentions des participants quant à des investissements futurs dans l'agglomération.

Le budget prévisionnel :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
logistique Cité internationale	99 946	Siparex	59 800
restauration	60 996	BMCE	59 800
communication	81 388	CCI de Lyon	10 000
préparation	17 940		
divers (invitation, VIP, aléas)	35 880	Apicil	10 000
honoraires assistance organisation	77 740	Tuninvest	17 940
honoraires externes	35 880	Communauté urbaine	50 000
frais fonctionnement associations	23 649	autres privés	117 640
		inscriptions	108 239
<b>total</b>	<b>433 419</b>	<b>total</b>	<b>433 419</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2005 avec l'association Euromed capital forum.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 50 000 € pour l'exercice 2005 à l'association Euromed capital forum.

**3° - Ces dépenses** seront inscrites au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,